



## **Réunion extraordinaire du Conseil TTE (Énergie)** **Bruxelles, 24 novembre 2022**

Président: **Jozef Síkela**, ministre tchèque de l'industrie et du commerce

Représentante de la Commission européenne: **Kadri Simson**, commissaire européenne chargée de l'énergie

Début de la session: 9 heures

\* \* \*

Les ministres de l'énergie de l'UE tenteront de dégager un accord politique sur un règlement du Conseil renforçant la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz, à des échanges transfrontaliers de gaz et à des prix de référence fiables.

Les ministres s'efforceront de parvenir à un accord politique sur un règlement du Conseil établissant un cadre temporaire pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

Au cours du déjeuner, les ministres auront une discussion informelle avec les présidents des associations d'entreprises tchèques et autrichiennes sur la question de l'augmentation des coûts de l'énergie et de leurs incidences sur l'industrie.

Les ministres pourraient procéder à un échange de vues sur une proposition relative à un mécanisme de correction du marché du gaz visant à limiter le prix du gaz dans des situations d'extrême volatilité.

### **Conférence de presse:**

À l'issue de la réunion, vers 15 h 15, conférence de presse avec **Jozef Síkela**, ministre tchèque de l'industrie et du commerce, et Kadri Simson, commissaire européenne chargée de l'énergie.

\* \* \*

[Page consacrée à la réunion extraordinaire du Conseil "Énergie"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

\* \* \*

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

## Renforcer la solidarité et la coordination

Les ministres de l'énergie de l'UE tenteront de dégager un accord politique sur un règlement du Conseil renforçant la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz, à des échanges transfrontaliers de gaz et à des prix de référence fiables. Le 18 octobre, la Commission a présenté une proposition au titre de l'article 122 du TFUE, destiné aux situations d'urgence.

La proposition vise à permettre aux États membres et aux entreprises énergétiques d'acheter conjointement du gaz sur les marchés mondiaux. La mise en commun de la demande au niveau de l'UE permettra de faire en sorte que les pays de l'UE disposent d'un meilleur effet de levier lors de l'achat de gaz sur les marchés mondiaux et que les États membres ne se livrent pas à une surenchère mutuelle au cours du processus. L'agrégation de la demande serait obligatoire pour une certaine quantité de gaz (équivalent à 15 % des obligations de remplissage des installations de stockage de gaz des États membres), mais les entreprises qui participent à l'agrégation de la demande pourraient toujours décider ultérieurement d'acheter effectivement ou non le gaz. Le gaz russe sera exclu des achats communs.

La proposition introduit d'autres mesures de solidarité en cas d'urgence en matière de sécurité d'approvisionnement, qui complètent les règles existantes au titre du règlement sur la sécurité de l'approvisionnement. Les nouvelles règles permettraient aux États membres de réduire la consommation de gaz non essentielle des clients protégés afin de fournir du gaz aux industries et services essentiels. La consommation essentielle et les ménages vulnérables seront protégés en toutes circonstances.

La proposition établit un certain nombre de règles par défaut pour le partage du gaz au cas où des États membres n'auraient pas conclu d'accords bilatéraux fixant les modalités de la solidarité, y compris les prix du gaz partagé. Seuls six des quarante accords de solidarité potentiels ont été conclus jusqu'à présent dans le cadre du règlement sur la sécurité d'approvisionnement.

La proposition introduit un mécanisme de gestion de la volatilité intrajournalière qui empêchera les fluctuations excessives des prix au cours d'une journée de négociation. Cela signifie que les prix des produits dérivés ne devraient pas augmenter, ni s'effondrer au-delà des limites supérieures et inférieures. À cet égard, l'AEMF sera chargée de mettre au point des coupe-circuits pour la négociation intrajournalière de produits dérivés.

La proposition charge l'ACER d'élaborer, d'ici mars 2023, un indice GNL en complément du "Title Transfer Facility" (TTF), qui est une plateforme virtuelle d'échange de gaz largement utilisée pour les transactions gazières dans l'UE et qui sert de référence principale pour définir le prix du gaz dans les contrats de gros qui, à leur tour, influencent les prix des marchés de détail.

[Proposition de règlement visant à renforcer la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz](#)

[Propositions de la Commission pour lutter contre les prix élevés de l'énergie et garantir la sécurité de l'approvisionnement \(communiqué de presse, 18 octobre 2022\)](#)

## Accélérer le déploiement des énergies renouvelables

Les ministres de l'énergie de l'UE s'efforceront de parvenir à un accord politique sur un règlement du Conseil relatif à l'accélération des procédures d'autorisation et du déploiement de projets dans le domaine des énergies renouvelables. Le 9 novembre, la Commission a présenté une proposition au titre de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, destiné aux situations d'urgence.

La proposition est étroitement liée à la proposition de directive sur les énergies renouvelables qui fait actuellement l'objet de trilogues entre le Parlement et le Conseil et vise à accélérer l'autorisation des énergies renouvelables à court terme et de manière temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions de la directive sur les énergies renouvelables.

La proposition met l'accent sur l'accélération des procédures d'octroi de permis en fixant des délais maximaux pour l'octroi d'autorisations pour les équipements d'énergie solaire, le rééquipement des centrales électriques utilisant des sources d'énergie renouvelables et l'accélération du déploiement des pompes à chaleur. Le projet de règlement propose que la planification, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables soient présumées relever de l'intérêt public supérieur et dérogent donc à un certain nombre d'obligations environnementales qui figurent dans plusieurs directives de l'UE.

[Proposition de règlement du Conseil établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables](#)

[REPowerEU: La Commission accélère l'octroi de permis pour les énergies renouvelables et intensifie ainsi la transition écologique vers un abandon du gaz russe \(communiqué de presse du 9 novembre\)](#)

## **Mécanisme de correction du marché du gaz**

Avant la session du Conseil, la Commission devrait présenter une proposition de règlement du Conseil relatif à un mécanisme de correction du marché du gaz visant à limiter le prix du gaz dans des situations d'extrême volatilité. Si la Commission vient avec la proposition, il est probable qu'elle la présente aux ministres le jour du Conseil et que cette présentation soit suivie d'un échange de vues entre les ministres.

La proposition attendue serait une mesure d'urgence temporaire, fondée sur l'article 122 du traité, qui introduit un mécanisme de correction du marché (ou un plafonnement des prix) sur le prix de certains échanges de gaz dans le cadre du Title Transfer Facility (TTF), qui est une plateforme virtuelle d'échange de gaz largement utilisée pour les transactions gazières dans l'UE et qui sert de référence principale pour définir le prix du gaz dans les contrats de gros qui, à leur tour, définissent les prix des marchés de détail.

[Proposition de règlement visant à renforcer la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz](#)

[Propositions de la Commission pour lutter contre les prix élevés de l'énergie et garantir la sécurité de l'approvisionnement \(communiqué de presse, 18 octobre 2022\)](#)

---